

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES
MISSION D'INFORMATION
SUR LES CIRCONSTANCES ENTOURANT
L'ATTENTAT DU 8 MAI 2002 A KARACHI

Paris, le 7 décembre 2009

Procès-verbal de l'audition du 24 novembre 2009

M. François Léotard, ancien ministre de la Défense

Présents : MM. Yves Fromion, président, Bernard Cazeneuve, rapporteur, Jean-Jacques Candelier et Franck Gilard.

(L'audition est ouverte à 10 heures.)

M. Yves Fromion, président : Nous poursuivons nos auditions sur les circonstances entourant l'attentat de Karachi du 8 mai 2002. Nous recevons aujourd'hui M. François Léotard, ancien ministre de la Défense.

M. le ministre, nous n'en sommes qu'au début de nos travaux. Nous n'avons pas encore une vision parfaitement claire des événements sur lesquels travaille la justice. Comme je vous l'ai indiqué dans la lettre que je vous ai envoyée, nos auditions ont principalement pour objet de faire le point sur deux éléments: évaluer comment le contrat sur les sous-marins Agosta a été négocié, et comment il a été exécuté sur place.

Avant de laisser la parole à notre collègue Rapporteur, M. Bernard Cazeneuve, j'ai pour ma part quelques questions liminaires :

- Vous avez été ministre d'Etat, ministre de la Défense de mars 1993 à mai 1995. Si nos informations sont exactes, vous êtes le signataire, le 21 septembre 1994, du contrat sur la vente au Pakistan de sous-marins Agosta. En ce qui concerne la négociation de ce contrat, s'agit-il d'un dossier que vous avez trouvé en prenant vos fonctions, ou est-ce bien sous votre mandat de ministre de la Défense que les négociations avec le Pakistan ont commencées ?

- Deuxième question : Au cours des auditions précédentes, nous nous sommes interrogés sur le contenu de ce contrat et sur le lieu dans lequel il était conservé. Après l'avoir signé, avez-vous donné des instructions précises sur sa classification et sur sa conservation ? En d'autres termes, où se trouvait ce contrat dans la période qui a suivi sa signature ? Combien en existe-t-il d'exemplaires, en combien de langues ?

- Troisième question : que savez-vous des commissions financières ?

- Quatrième question : Avez-vous une idée, même liminaire, des commanditaires de l'attentat ?

M. François Léotard : Je viens devant vous en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une affaire douloureuse pour de nombreuses familles. Je me tiens à la disposition tant du Parlement que de la justice. S'agissant de la première question, je n'ai pas *stricto sensu* succédé à Pierre Joxe, qui venait d'être nommé à la tête de la Cour des comptes. C'est Pierre Bérégovoy qui m'a accueilli au ministère de la Défense, où la passation de pouvoir a été très brève, portant surtout sur l'arme nucléaire et la situation en Yougoslavie. La question des sous-marins Agosta n'a pas été évoquée. En outre, ce type de projet a une genèse extrêmement lente, avec des aspects diplomatiques, politiques et industriels. Je pense que vous pourriez utilement entendre Pierre Joxe et les dirigeants de l'époque de la DGA. Il faut aussi rappeler que la situation en Asie du Sud était complexe au milieu des années 90, avec les Etats-Unis qui soutenaient un régime islamiste au Pakistan, qui les aidait à combattre les Soviétiques en Afghanistan.

M. Yves Fromion : Comment le dossier est-il arrivé sur votre bureau ?

M. François Léotard : Rappelez-vous que nous vivions d'importantes mutations industrielles. Nous avions besoin de contrats à l'étranger que des syndicats, comme la CGT, appelaient de leurs vœux. Sur les questions de défense, je rencontrais quotidiennement le Premier ministre, une fois par semaine le ministre des Affaires étrangères et le Président de la République chaque lundi. Je prenais soin d'inscrire mon action dans le cadre des orientations diplomatiques d'ensemble de notre pays, pour lesquelles je considérais que l'armée était un outil et non une fin en soi. Or les consignes du Premier ministre étaient claires, qui exigeait le respect des procédures devant la commission interministérielle pour l'étude des exportations des matériels de guerre (CIEEMG). Vous devriez vous procurer les *bleus* relatifs aux négociations sur les ventes d'armes, qui pourraient vous éclairer. J'évoquais souvent avec Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, les contrats d'armement en cours de négociation avec l'Algérie ou l'Arabie saoudite. Il n'y avait pas que le Pakistan.

M. Yves Fromion : Il semblerait d'ailleurs que l'Arabie saoudite ait financé le Pakistan pour l'achat des sous-marins Agosta...

M. François Léotard : Cela a été dit... Avec le Président de la République, je n'ai jamais eu à évoquer ce contrat. C'est lui qui prenait l'initiative de nos thèmes de travail. En résumé, nous travaillions, avec le Président, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères dans le strict respect des prérogatives constitutionnelles et du domaine de chacun d'entre nous. Nous étions en période de cohabitation et le Premier ministre y tenait. Pour ma part, je travaillais surtout sur les aspects industriels des dossiers de vente d'armements.

Je tenais au contrat avec le Pakistan pour des raisons d'emplois. Il y avait un large consensus autour de ce contrat entre militaires, dirigeants de la DCN et de la DGA. La situation diplomatique permettait sa signature. Certes le Pakistan et l'Inde étaient toujours en conflit larvé, mais il n'y avait pas de crise majeure entre eux. Mon interlocutrice principale était Mme Bhutto, que j'ai rencontrée à Karachi.

M. Yves Fromion : Avez-vous également rencontré M. Ali Zardari ?

M. François Léotard : Non, il faisait souvent partie des délégations pakistanaises mais il n'avait pas de pouvoir décisionnaire. En ce qui concerne les commissions financières que vous avez évoquées, je ne pense pas que nous ayons dérogé à la loi. Dans de telles négociations, apparaissent toujours des gens qui se présentent comme des intermédiaires. Ces derniers ont rencontré mes collaborateurs, ainsi que ceux du Président de la République et du Premier ministre.

M. Bernard Cazeneuve, rapporteur : En ce qui concerne les intermédiaires, M. Bazire, que nous avons entendu la semaine dernière, nous a affirmé que Matignon se limitait à l'examen des contrats. Or vous affirmez que des intermédiaires y auraient été reçus ?

M. François Léotard : Pour ma part, j'ai toujours informé l'Elysée et Matignon du nom des intermédiaires.

M. Bernard Cazeneuve : Vous souvenez-vous de noms ?

M. François Léotard : Seulement de M. El Takieddine.

M. Bernard Cazeneuve : Les intermédiaires s'autodésignaient-ils ?

M. François Léotard : Ils nous étaient recommandés par le gouvernement pakistanais, mais faisaient l'objet de vérifications par les services de renseignement français, qui attestaient de leur fiabilité.

M. Bernard Cazeneuve : Ils étaient donc désignés par le Pakistan ?

M. François Léotard : Cela se passait ainsi pour les contrats avec l'Arabie saoudite et le Pakistan.

M. Bernard Cazeneuve : Quand je regarde des dépêches AFP de l'époque, je constate que la France était en concurrence avec la Suède, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne. La compétition était donc intense... Quel prix la France proposait-elle pour les sous-marins ?

M. François Léotard : La réponse vous sera donnée par la DCN. C'est elle qui négociait le prix.

M. Bernard Cazeneuve : Mais qui a signé le contrat, la DCN ou vous-même ?

M. François Léotard : Il a pu y avoir une signature politique, la mienne en l'occurrence. Le reste relevait de la DCN et de la DGA.

M. Bernard Cazeneuve : Avez-vous vu le contrat ?

M. François Léotard : Oui.

M. Bernard Cazeneuve : Le contrat a-t-il suscité une polémique politique ?

M. François Léotard : Pas vraiment. La situation politique était relativement calme en Asie du Sud.

M. Bernard Cazeneuve : J'ai sous les yeux une dépêche de l'AIPP en date du 27 septembre 1994, quelques jours après votre visite à Karachi. Il y est fait part de l'hostilité de l'opposition pakistanaise, conduite par Nawaz Sharif, à ce contrat, stigmatisé pour son manque de transparence. Il est fait état des réticences de la manne pakistanaise, qui aurait préféré les sous-marins britanniques ou suédois qui avaient le mérite d'exister, d'être opérationnels alors que les sous-marins français n'existaient que sur le papier. Le prix proposé par les Britanniques aurait été inférieur au nôtre. On parle de dessous de table, de l'ordre de 80 millions de dollars, pour emporter le marché.

M. François Léotard : J'avais souvenir de la concurrence allemande, pas de celle des Suédois ou des Britanniques.

M. Bernard Cazeneuve : Mais les Allemands n'ont jamais soumissionné pour ce contrat. La Suède était notre principal concurrent.

M. François Léotard : La concurrence jouait pour tous les contrats d'armement... En l'espèce, nos commissions ont sans doute été décisives...

M. Bernard Cazeneuve : S'agissant de l'Inde, il semble que les réactions de Delhi aient été hostiles à ce contrat... On parle d'une clause du contrat par laquelle la France s'engageait auprès du Pakistan à ne fournir à l'Inde ni sous-marin identique ni armement embarqué identique. Il semble en effet que la vente de sous-marins Agosta se soit accompagnée des missiles Exocet SN 89. Est-ce vrai ?

M. François Léotard : Imaginez-vous, Monsieur le Rapporteur, l'Etat ou les industriels s'engager sur une telle clause, qui les priverait de futurs marchés ?

M. Bernard Cazeneuve : Dans l'exercice de vos fonctions, de 1993 à 1995, avez-vous lu des notes sur ce contrat ?

M. François Léotard : Je recevais des centaines de notes chaque jour.

M. Bernard Cazeneuve : S'agissant des commissions financières, à quel niveau ont-elles été négociées ? Gouvernemental ou industriel ? Quel était leur montant et qui en étaient les destinataires ?

M. François Léotard : C'étaient principalement les membres de mon cabinet qui recevaient les négociateurs, François Lépine, qui était mon directeur de cabinet, le général Mercier, Renaud Donnedieu de Vabres, Hervé Morin... La DCN et la DGA travaillaient également très activement.

M. Bernard Cazeneuve : Justement, la DCN était une administration centrale qui relevait directement de vous... Qui en son sein conduisait les négociations, et avec qui ?

M. François Léotard : Je ne voudrais pas dénier mes responsabilités mais il se passait beaucoup d'événements simultanément au ministère de la Défense. Je ne pouvais suivre tous

les dossiers au jour le jour, alors que la crise des Balkans battait son plein, avec le siège de Sarajevo.

M. Franck Gilard : Le contrat était-il finalisé à votre prise de fonction ?

M. François Léotard : Non, il a été conclu pendant mon mandat. Voyez plutôt avec M. Pierre Joxe, qui a sans doute vécu les premiers contacts avec les Pakistanais.

M. Yves Fromion : Vous confirmez bien que vous étiez au courant de commissions, qui n'apparaissent cependant pas dans le contrat.

M. François Léotard : Je le confirme.

M. Jean-Jacques Candelier : D'après des notes, on savait que le contrat pouvait engendrer des pertes financières.

M. François Léotard : Il en est ainsi pour la plupart des contrats d'armement, dès lors que l'on veut défendre une industrie. Voyez pour les chars Leclerc aux Emirats arabes unis ou les avions Rafale.

M. Franck Gilard : Cela abaisse le coût unitaire des matériels pour la défense française.

M. Yves Fromion : Revenons aux missiles Exocet...

M. François Léotard : En notant que le premier scandale lié à ces missiles n'était pas au Pakistan, mais qu'il s'agissait de leur utilisation aux Malouines contre nos amis Anglais...

M. Yves Fromion : ... Qui nous ont demandé les codes d'accès à ces missiles, que nous avons refusés...

M. Bernard Cazeneuve : Sur les commissions, nous disposons d'un document de l'ancien directeur financier de DCNI. Il confirme que Takkiedine était intermédiaire et indiquait que la Sofema avait reçu 6,25% de commission et 4% pour Takkiedine. En outre, des articles de presse affirment que le cabinet du ministre de la Défense avait agréé les intermédiaires et que 85% des commissions avaient été versées en début de contrat, ce qui est inhabituel. Il est enfin fait état de deux sociétés *off shore*, Hine et Eurolux pour le versement de ces commissions.

M. François Léotard : Vous trouverez les réponses à vos questions dans les *bleus*. Comme je l'ai toujours dit, une démocratie se juge à la qualité du contrôle parlementaire sur le gouvernement. J'espère que ces documents vous seront fournis.

M. Bernard Cazeneuve : Mais vous-même, avez-vous souvenir de documents sur ce contrat, sur cette négociation, avant de le signer ?

M. François Léotard : Pas vraiment.

M. Bernard Cazeneuve : C'est un sujet que notre mission d'information devra étudier plus en détail.

(M. François Léotard demande alors que ses propos relatifs à la situation de violence au Pakistan ne soient pas notés... Une sorte de mise en garde des dangers pour la France, ou pour les membres de la mission ?).

M. Yves Fromion : Nous n'avons en aucune manière l'intention de porter un préjudice quelconque à d'autres personnes ou entreprises qui travaillent avec le Pakistan. Mais nous devons assurer notre rôle de contrôle.

M. François Léotard : A mon sens, la réponse à la plupart des questions que vous vous posez est à la DCN et à la DGA.

M. Yves Fromion : Selon vous, quels sont les auteurs de l'attentat ? Al Qaida, les militaires pakistanais, les services indiens ?

M. François Léotard : Je vois mal pourquoi les Pakistanais attaqueraient des Français pour des commissions versées à d'autres Français... Soit c'est Al Qaida, mais cela me paraît peu probable compte tenu de la nature des explosifs utilisés, soit c'est une vengeance de personnes n'ayant pas touché leur part de commissions. Je penche personnellement – mais c'est juste un sentiment – pour la deuxième hypothèse. Interrogez plutôt le juge Bruguière. Interrogez aussi M. Charles Millon. Quant à un lien avec d'éventuelles rétrocommissions, je n'y crois pas une seconde. Le ministère du Budget avait un représentant à chaque réunion.

M. Bernard Cazeneuve : Si de telles rétrocommissions ont existé, elles n'ont pas dû, par nature, être soumises à des procédures au ministère du Budget.

M. François Léotard : M. Edouard Balladur était intransigeant sur le respect de la légalité et des procédures.

M. Yves Fromion : M. le ministre, je vous remercie d'être venu devant nous.

(L'audition est levée à 10h55.)

* * *